



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2025-166

PUBLIÉ LE 20 JUIN 2025

# Sommaire

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / SGAR**

R24-2025-06-03-00003 - Arrêté portant modification de la composition du Comité Régional de la biodiversité de la région CVL 1 (10 pages) Page 3

R24-2025-06-18-00009 - arrêté portant modification des membres de l'établissement public foncier local interdépartemental foncier coeur de france (3 pages) Page 14

## **Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours /**

R24-2025-06-20-00001 - Arrêté portant délégation de signature au directeur académique des services de l'éducation nationale du Cher?? (4 pages) Page 18

R24-2025-06-20-00002 - Arrêté portant délégation de signature au directeur académique des services de l'éducation nationale du Cher et aux agents du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Cher?? (4 pages) Page 23

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

R24-2025-06-03-00003

Arrêté portant modification de la composition  
du Comité Régional de la biodiversité de la  
région CVL 1

**ARRETE**  
portant modification de la composition du Comité Régional de la Biodiversité  
de la région Centre-Val de Loire

La Préfète de la région Centre-Val de Loire,  
Préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre du Mérite ;

Le Président de la Région Centre-Val de Loire

**VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 141-3 et R.141-21 et R.141-24 ;

**VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 371-3 et D. 134-34 à D. 134-40 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-1 à R. 133-15 ;

**VU** le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;

**VU** la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui institue la gouvernance de la biodiversité au niveau national et régional ;

**VU** le décret n°2017-370 du 21 mars 2017 relatif aux Comités Régionaux de la Biodiversité ;

**VU** l'arrêté du 27 novembre 2017 portant constitution du comité régional de la biodiversité de la région Centre-Val de Loire

**VU** le règlement intérieur du Comité Régional de la Biodiversité de la Région Centre-Val de Loire adopté en date du 6 décembre 2017, en particulier son article 3 ;

**VU** l'arrêté du 2 mai 2018 portant modification de l'arrêté du 27 novembre 2017 relatif à la constitution du comité régional de la biodiversité de la région Centre-Val de Loire.

**VU** l'arrêté du 4 février 2020 portant constitution du comité régional de la biodiversité de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté du 30 novembre 2022 portant modification de la composition du comité régional de la biodiversité de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** la consultation des membres du Comité Régional de la Biodiversité (CRB) de la région Centre-Val de Loire en date du 23 janvier 2025.

**Considérant** la nécessité de procéder à l'actualisation de la liste des représentants du Comité Régional de la Biodiversité de la région Centre-Val de Loire ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La composition du Comité Régional de la Biodiversité de la région Centre-Val de Loire, définie par l'arrêté en date du 30 novembre 2022 susvisé, est modifiée comme suit :

1°) Collège de représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements – 35 membres

	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant(e)</b>
Conseil régional du Centre-Val de Loire	Madame Anne BESNIER	Madame Mathilde FOUCHET
	Monsieur Olivier BEATRIX	Madame Temanuata GIRARD
	Monsieur Jean-François BRIDET	Madame Gaëlle LAHOREAU
Conseil départemental du Cher	Madame Marie-Line CIRRE	Monsieur Christian GATTEFIN
Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Madame Evelyne DELAPLACE	Monsieur Hervé BUISSON
Conseil départemental de l'Indre	Monsieur Claude DOUCET	Madame Nathalie CORBEAU
Conseil départemental d'Indre-et-Loire	Madame Valérie GERVES	Monsieur François LAFOURCADE
Conseil départemental de Loir-et-Cher	Monsieur Pascal HUGUET	Madame Geneviève REPINCAÏ
Conseil départemental du Loiret	Madame Isabelle LANSON	Monsieur Hugues RAIMBOURG
Orléans Métropole	Madame Capucine FEDRIGO	Monsieur Laurent BEAUDE
Chartres Métropole	Monsieur Jean-François PLAZE	Monsieur Florent GAUTHIER

Châteauroux Métropole	Monsieur Tony IMBERT	Madame Liliane MAUCHIEN
Tours Métropole Val de Loire	Monsieur Emmanuel DENIS	Madame Betsabée HAAS
Communauté d'agglomération Bourges Plus	Madame Evelyne SEGUIN	Madame Corinne LEFEBVRE
Agglopolys, communauté d'agglomération de Blois	Monsieur Nicolas ORGELET	Monsieur Baptiste MARSEAULT
Agglomération Montargoise et Rives du Loing	Madame Yasminka ZAK	
Communauté d'agglomération du Pays de Dreux	Monsieur Pascal LEPETIT	Madame Virginie QUENTIN
Communauté de communes Loches Sud Touraine	Monsieur Étienne ARNOULD	Monsieur Jean-Louis ROBIN
Communauté de communes Beauce Val de Loire	Madame Astrid LONQUEU	Monsieur Pascal HUGUET
Communauté de communes Chinon Vienne et Loire	Monsieur Paul TULASNE	Madame Hélène BERGER
Association des maires du Cher	Monsieur Serge PERROCHON	Madame Martine FOURDRAINE
Association des maires d'Eure-et-Loir	Monsieur Grégoire BAILLEUX	Madame Valérie DUVAL
Association des maires de l'Indre	Monsieur Jacques PALLAS	Madame Nicole SAUGET
Association des maires d'Indre-et-Loire	Monsieur Alain SCHNEL	Madame Annabelle PARENT
Association des maires de Loir-et-Cher	Monsieur Gilles CLEMENT	Madame Virginie VERNERET
Association des maires du Loiret	Madame Nathalie LUCAS	Monsieur Jérémie AMIARD
Parc naturel régional de la Brenne	Monsieur Patrice BOIRON	Monsieur Sébastien LALANGE
Parc naturel régional Loire Anjou Touraine	Monsieur Thibault MEURGEY	Monsieur Guillaume DELAUNAY
Parc naturel régional du Perche	Madame Stéphanie COUTEL	Monsieur Denis GUILLEMIN
Commission locale de l'eau du SAGE Cher Amont	Monsieur Didier BRUGERE	Madame Françoise LERUDE

Commission locale de l'eau du SAGE du Loir	Monsieur Philippe CHAMBRIER	Madame Estelle COCHARD
Commission locale de l'eau du SAGE Yèvre Auron	Monsieur Jean-Marie DELEUZE	Madame Marielle DUBOIS
Établissement public territorial de bassin de la Vienne	Monsieur Jérémie GODET	Madame Temanuata GIRARD
Établissement Public Loire	Monsieur Gérard MALBO	
Syndicat d'aménagement de la vallée de l'Indre	Monsieur Stéphane AUGU	Madame Marie-Christine POIRIER

2°) Collège de représentants de l'État et de ses établissements publics – 17 membres

	Titulaire	Suppléant(e)
Préfecture de la région Centre-Val de Loire	Le (la) secrétaire général(e) aux affaires régionales ou son représentant	
Préfecture du Cher	Le (la) Préfet(e) du Cher ou son représentant	
Préfecture d'Eure-et-Loir	Le (la) Préfet(e) d'Eure-et-Loir ou son représentant	
Préfecture de l'Indre	Le (la) Préfet(e) de l'Indre ou son représentant	
Préfecture d'Indre-et-Loire	Le (la) Préfet(e) d'Indre-et-Loire ou son représentant	
Préfecture du Loir-et-Cher	Le (la) Préfet(e) de Loir-et-Cher ou son représentant	
Préfecture du Loiret	Le (la) secrétaire général(e) de la préfecture du Loiret ou son représentant	
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	Le (la) Directeur (Directrice) ou son représentant	
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	Le (la) Directeur (Directrice) ou son représentant	
Rectorat Orléans-Tours	Le (la) Recteur (Rectrice) ou son représentant	
Agence régionale de santé Centre-Val de Loire	Madame Annaïg HELLEU	Madame Florine MENZRI
Agence de l'eau Loire Bretagne	Monsieur Bertrand DUGRAIN	Monsieur David BRUNET
Agence de l'eau Seine Normandie	Madame Marie GUENET	Madame Sandra CAMBOURNAC
Office national des forêts	Monsieur Christophe POUPAT	Monsieur Alexis FEINARD
Office français de la biodiversité	Monsieur Jean-Noël RIEFFEL	Madame Oriane LE PORT
Centre national de la propriété forestière	Madame Marie-Pierre BENARD	Madame Marine LAUER
Voies navigables de France	Monsieur Bruno PATOUILLET	Monsieur Jamal ROUDANI

3°) Collège de représentants d'organismes socio-professionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la région – 24 membres

	Titulaire	Suppléant(e)
Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire	Monsieur Henry FREMONT	
	Monsieur Maxime BUIZARD BLONDEAU	
Chambre régionale de commerce et d'industrie Centre-Val de Loire	Monsieur Aymeric SEGUIN	Madame Coralie FEILLAULT
Chambre régionale des métiers et de l'artisanat du Centre-Val de Loire	Madame Aline MERIAU	Monsieur Fabrice GORECKI
Conseil économique social et environnemental du Centre-Val de Loire	Madame Isabelle PAROT	Monsieur Raphaël TILLIE
Société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Centre-Val de Loire	Monsieur Yohann QUINTIN	
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Centre-Val de Loire	Monsieur François-Xavier RONE	
Jeunes agriculteurs du Centre-Val de Loire	Madame Astrid PLISSON	
Coordination rurale Centre-Val de Loire	Madame Isabelle GRANGER	
Confédération paysanne du Centre-Val de Loire	Madame Fanny BRASTEL	
Fédération régionale de la Propriété Privée Rurale du Centre-Val de Loire	Monsieur Xavier JACOB	Madame Roselyne DUBOIN
Union régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs du Centre-Val de Loire	Madame Laurence de GRESSOT	Monsieur Dominique Jean-Baptiste ROUZIES
Fibois Centre-Val de Loire	Monsieur Eric DE LA ROCHERE	Monsieur Antoine HUBERT
France renouvelables	Monsieur Maxime LOHYA	
THEMA Environnement	Madame Marie LEBOT	Monsieur Laurent LEBOT
Institut d'Écologie Appliquée	Monsieur Nicolas HUGOT	Madame Julia SANDRE

Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction	Madame Mélanie GOURVAT	Monsieur Gaëtan CARON
GRT Gaz Centre Atlantique	Monsieur Amaury MAZON	Monsieur Christian LE GARGEAN
Réseau de Transport d'Électricité	Madame Agnès LABBAYE	Monsieur Gabriel SIMEANT
SNCF réseau	Madame Sophie TETON	Monsieur Aurélien CUISSARD
Vinci Autoroutes	Monsieur Arnaud GUILLEMIN	Monsieur Guillaume RAY
Société des autoroutes Paris Rhin Rhône	Madame Charlotte MARTINEZ	Monsieur Gilles HUMBLLOT
Union régionale UFC Que Choisir Centre-Val de Loire	Monsieur Jean-Marc PERARNAU	
Syndicat des Energies Renouvelables	Madame Camille JOURDAIN	Madame Julie FRAIX

4°) Collège de représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité visés à l'article L. 141-3 et de gestionnaires d'espaces naturels – 24 membres

	Titulaire	Suppléant(e)
Ligue pour la protection des oiseaux	Monsieur Henri FOREST	Monsieur Christian ANDRES
France nature environnement Centre-Val de Loire	Monsieur Guy JANVROT	Madame Nicole COMBREDET
Comité départemental pour la protection de la nature et de l'environnement du Loir-et-Cher	Monsieur Christian MARY	Madame Cécile GAY
Eure-et-Loir nature	Monsieur Pascal DHUICQ	Madame Eva CHERAMY
Loiret nature environnement	Madame Martine BURGUIERE	Monsieur Didier PAPET
Nature 18	Madame Isabelle VAISSADE-MAILLET	Monsieur Sébastien BRUNET
Perche nature	Madame Estelle VANDEN-ABEELE	Monsieur Patrick CHEVALLIER
Sologne nature environnement	Madame Angélique VILLEGIER-SOURIAU	Monsieur Michel ROUBALAY

Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine	Madame Anne TINCHANT	Monsieur Régis JARRY
Hommes et territoires	Monsieur Jérôme LESAGE	Monsieur Laurent GASNIER
Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre-Val de Loire	Madame Nelly LARCHEVEQUE	Monsieur Frédéric BRETON
Conservatoire d'espaces naturels du Loir-et-Cher	Monsieur Jean-Pierre JOLLIVET	Madame Julie LEBRASSEUR
Association Chérine	Monsieur François CLEMENT	Monsieur Thibaut MICHEL
Biotope	Madame Céline BERNARD	Madame Ludivine DOYEN
Union régionale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement du Centre-Val de Loire	Madame Mellie GRATEAU	Monsieur Vincent LECUREUIL
	Monsieur Adrien METIVIER	Monsieur Clément COROLLER
Fédération régionale des Maisons de Loire	Madame Hélène MARCHISET	
	Monsieur Cyril MAURER	
Fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire	Monsieur Jean-Paul MOKTAR	Madame Aude BOURON
Fédération départementale des chasseurs du Loiret	Madame Céline LESAGE	Monsieur Alain MACHENIN
Association régionale des fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique Centre – Val-de-Loire	Monsieur Julien PROSPER	Monsieur Christian STEPHAN
Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique d'Eure-et-Loir	Monsieur Dominique TINSEAU	Monsieur Serge SAVINEAUX
Indre Nature	Monsieur Jacques LUCBERT	Madame Hélène LOPEZ-NIEUL
Caudalis	Monsieur Eric SANSAULT	Monsieur Renaud BAETA

5°) Collège de scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, d'études ou d'appui aux politiques publiques et de personnalités qualifiées – 9 membres

	Titulaire	Suppléant
Muséum d'histoire naturelle d'Orléans	Madame Laure DANILO	Monsieur Michel BINON
Université d'Orléans	Monsieur Bertrand SAJALOLI	Madame Caroline LE CALVEZ
Université François Rabelais de Tours	Madame Sylvie SERVAIN	Monsieur Adrien GUETTE
Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement	Madame Isabelle COUSIN	Monsieur Christophe BALTZINGER
Bureau de recherches géologiques et minières	Monsieur Alain SAADA	Monsieur Francis GARRIDO
Institut des sciences de la Terre d'Orléans	Madame Pascale GAUTRET	Monsieur Mikael MOTELICA
Conservatoire botanique national du Bassin parisien	Monsieur Jordane CORDIER	Monsieur Damien PUJOL
Conseil scientifique régional du patrimoine naturel	Monsieur Guillaume VUITTON	Monsieur Ludovic LEBOT
Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire	Madame Catherine BERTRAND	Monsieur Benjamin VIRELY

**ARTICLE 2 :** La durée du mandat des membres ci-dessus désignés est de cinq (5) ans à compter de la signature du présent arrêté.

Le membre du comité qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

**ARTICLE 3 :** L'arrêté du 30 novembre 2022 est abrogé.

**ARTICLE 4 :** La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la directrice générale des services du Conseil régional, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire et du Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 03 juin 2025

Préfète de la région Centre-Val de Loire  
signé :Sophie BROCAS

Président du Conseil régional du Centre-  
Val de Loire  
signé :François BONNEAU

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme. la Préfète de la région Centre-Val de Loire**  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**  
28, rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1.

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet :**  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

R24-2025-06-18-00009

arrêté portant modification des membres de  
l'établissement public foncier local  
interdépartemental foncier coeur de france

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 25 - 116 EN DATE DU 18 JUIN 2025  
PORTANT MODIFICATION DES MEMBRES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER  
LOCAL INTERDÉPARTEMENTAL « FONCIER CŒUR DE FRANCE »**

**La préfète de la région Centre-Val de Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre du Mérite**

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.324-1 à L.324-9 et R.324-1 à R.324-4 ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1607-bis ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article L. 302-7 ;

Vu le décret 2014-1369 du 14 novembre 2014, relatif aux compétences, à la composition et au fonctionnement des comités régionaux et des conseils départementaux de l'habitat et de l'hébergement ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant Madame Sophie BROCAS, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2008 portant création de l'Établissement Public Foncier Local du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2014 portant changement de dénomination de « l'établissement Public Foncier Local du Loiret » en « Établissement Public Foncier Local Interdépartemental, EPFLI Foncier Cœur de France » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2024, portant modification des membres de l'EPFLI Foncier Cœur de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Champagne Boischaux en date du 19 février 2025, demandant son adhésion à l'EPFLI ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France en date du 1<sup>er</sup> avril 2025, approuvant l'adhésion de la communauté de Communes de Champagne Boischauts à l'EPFLI ;

Vu l'avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en date du 2 juin 2025 ;

Considérant que les conditions prévues aux articles L.324-1 à L.324-2 du Code de l'urbanisme sont remplies ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale aux Affaires Régionales ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Le périmètre d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France s'étend sur les départements du Cher, du Loiret, de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre.

**Article 2 :** L'EPFLI Foncier Cœur de France est compétent pour réaliser pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières (articles L.221-1 et L.221-2 du Code de l'Urbanisme) ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme.

**Article 3 :** Sont membres de l'EPFLI Foncier Cœur de France :

- la Région Centre-Val de Loire
- le département du Loiret
- le département d'Eure-et-Loir
- le département du Loir-et-Cher

### Dans le département du Cher

- la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire
- la communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
- la communauté de communes Cœur de Berry
- la communauté de communes Sauldre et Sologne
- la communauté de communes des Trois Provinces
- la communauté de communes des Terres du Haut-Berry

### Dans le département d'Eure-et-Loir :

- la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France
- la communauté de communes du Grand Châteaudun
- la communauté de communes Cœur de Beauce

### Dans le département du Loir-et-Cher

- la communauté de communes Sologne des rivières
- la communauté de communes des Collines du Perche
- la communauté de communes Cœur de Sologne

-la communauté de communes du Val de Cher Controis

Dans le département de l'Indre

- la communauté de communes de la Châtre et Sainte Sévère
- la communauté de commune Éguzon- Argenton - Vallée de la Creuse
- la communauté d'Agglomération Châteauroux-Métropole
- la communauté de communes de Champagne Boischauts

Dans le département du Loiret :

- Orléans Métropole
- la communauté d'agglomération Montargoise et rives du Loing
- la communauté de communes des Loges
- la communauté de communes Berry Loire Puisaye
- la communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne
- la communauté de communes des Quatre Vallées
- la communauté de communes des Terres du Val de Loire
- la communauté de communes du Val de Sully
- la communauté de communes de la Beauce Loirétaine,
- la communauté de communes des Portes de Sologne
- la communauté de communes du Pithiverais
- la communauté de communes des Canaux et Forêts en Gâtinais
- la communauté de communes du Pithiverais-Gâtinais
- la communauté de communes de la Forêt
- la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret
- la commune de Saint-Gondon

**Article 4 :** L'arrêté préfectoral portant modification des membres de l'Établissement Public EPFLI Foncier Cœur de France en date du 26 décembre 2024 est abrogé.

**Article 5 :** La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales, la secrétaire générale de la préfecture du Cher, la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre, le secrétaire général de la préfecture du Loiret, la secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, le secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire et dont une copie sera transmise à la directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire, et aux directeurs départementaux des territoires des départements concernés.

Fait à Orléans le 18 juin 2025  
La Préfète  
signé :Sophie BROCAS

N.B :Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : Madame la Préfète de la région Centre-Val de Loire et du Loiret - Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - 181, rue de Bourgogne 45042 Orléans cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2025-06-20-00001

Arrêté portant délégation de signature au  
directeur académique des services de  
l'éducation nationale du Cher

**RECTORAT DE L'ACADEMIE  
D'ORLEANS-TOURS**

**ARRETE**

portant délégation de signature au directeur académique  
des services de l'éducation nationale du Cher

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire  
recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
chancelier des universités

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le code de l'éducation et notamment, les articles R.222-19 et suivants, R.222-24 et suivants, D.222-20 et D.222-27, R. 911-82 et suivants ;

**VU** le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

**VU** l'arrêté du 23 septembre 1992 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux recteurs d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;

**VU** l'arrêté du 26 décembre 2022 modifié portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

**VU** le décret du 21 août 2019 nommant M. Pierre-Alain CHIFFRE, directeur académique des services de l'éducation nationale du Cher, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination du recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours - M. AGRESTI Jean-Philippe ;

**VU** l'arrêté du 3 juin 2025 portant désignation de Mme Frédérique PIERRE pour assurer l'intérim des fonctions de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cher à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 ;

## ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée à M. Pierre-Alain CHIFFRE, directeur académique des services de l'éducation nationale du Cher à l'effet de signer les décisions suivantes :

I. Actes de gestion concernant les professeurs des écoles et les instituteurs relevant de l'enseignement public :

- Toutes décisions relatives à la gestion administrative et financière des enseignants stagiaires du premier degré prévues à l'arrêté du 23 septembre 1992 modifié portant délégation permanente de pouvoir au recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires, à l'exception des décisions de renouvellement de stage et des décisions de licenciement et sous réserve des règles de gestion fixées par l'arrêté en vigueur relatif au SAGIPE

- Toutes décisions relatives à la gestion des professeurs des écoles prévues à l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale en matière de gestion des professeurs des écoles sous réserve des règles de gestion fixées par l'arrêté en vigueur relatif au SAGIPE

- Toutes décisions relatives à la gestion des instituteurs prévues à l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs sous réserve des règles de gestion fixées par l'arrêté en vigueur relatif au SAGIPE

- Toutes décisions relatives à la gestion des professeurs des écoles contractuelles, en matière de recrutement notamment, sous réserve des règles de gestion fixées par l'arrêté en vigueur relatif au SAGIPE

- Décisions de placement en congé d'office prises sur le fondement de l'article R. 911-36 du code de l'éducation.

II. Décisions concernant les autres personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale :

a) Décision d'imputabilité au service d'accidents survenus aux fonctionnaires et aux contractuels visés à l'article 1er du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié

b) Autorisation d'absence pour l'exercice du droit syndical

c) Autorisations d'absence de droit et exceptionnelles sollicitées par les inspecteurs de l'éducation nationale CCPD, les inspecteurs de l'information et de l'orientation, les directeurs de CIO, les proviseurs et les proviseurs adjoints de lycée, les principaux et principaux adjoints de collège et les directeurs de SEGPA

d) Autorisation d'absence des chefs d'établissement pour voyages à l'étranger à titre personnel.

### III. Décisions liées à l'organisation et à la vie scolaire :

- a) Adaptation du calendrier scolaire national pour tenir compte des situations locales ;
- b) Contrats d'objectifs pour les EPLE
- c) Contrats de ville
- d) Convention liée à la mise en œuvre d'une politique en faveur des territoires ruraux
- e) Dérogations pour contraintes spécifiques relatives à la durée de la pause méridienne fixée à l'article D. 422-2-1 du code de l'éducation
- f) octroi ou refus de dispenses d'enseignement fixées à l'article D. 112-1-1 du code de l'éducation
- g) dérogations pour les candidats, scolarisés en classe de 3<sup>ème</sup> générale, bénéficiant de l'une des modalités spécifiques d'accompagnement pédagogique définies par l'article D. 332-6 du code de l'éducation ou aux élèves en situation de handicap, souhaitant s'inscrire au DNB de la série professionnelle.

### V. Affaires financières et sociales :

Rétribution des maîtres temporaires des classes d'application.

### VI. Décisions concernant l'enseignement privé :

- Actes de gestion des instituteurs et des professeurs des écoles sous réserve de l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2021 relatif au service académique de l'enseignement privé (SAEP)
- Autorisations de faire vaquer les classes
- Aménagements d'horaires pour activités culturelles occasionnelles
- Décision d'imputabilité au service d'accidents survenus aux enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés
- Actes relatifs au contrôle des établissements scolaires privés hors contrat en cours de fonctionnement.

ARTICLE 2 : La délégation de signature confiée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté à M. Pierre-Alain CHIFFRE, est conférée à :

- Mme Frédérique PIERRE, secrétaire générale par intérim de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cher.

ARTICLE 3 : Les documents visés ci-dessus seront signés dans la forme :

Pour le recteur et par délégation,

Pour le directeur académique des services de l'éducation nationale du Cher,

X

Ou

Pour le recteur et par délégation  
Pour le directeur académique des services de l'éducation nationale du Cher,  
La secrétaire générale par intérim  
X

ARTICLE 4 : L'arrêté n° 29/2024 en date du 3 juillet 2024 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de l'académie et le directeur académique des services de l'éducation nationale du Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 20 juin 2025  
Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
Signé: Jean-Philippe AGRESTI

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2025-06-20-00002

Arrêté portant délégation de signature au directeur académique des services de l'éducation nationale du Cher et aux agents du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Cher

**ARRÊTÉ**

portant délégation de signature au directeur académique des services  
de l'éducation nationale du Cher et aux agents du service départemental  
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Cher

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire  
recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
chancelier des universités

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** le code du sport ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 312-1, L. 313-3, L. 314-4, R. 121-22 et R. 314-36 ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales, et notamment son article 104 ;

**VU** le décret n° 97-34 modifié du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 33 ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

**VU** le décret n°2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

**VU** le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

**VU** le décret du 21 août 2019 portant nomination de M. Pierre-Alain CHIFFRE, directeur académique des services de l'éducation nationale du Cher ;

**VU** le décret du 29 juillet 2022 nommant M. Maurice BARATE préfet du Cher ;

**VU** le décret du 26 juin 2024 portant nomination du recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours – M. Jean-Philippe AGRESTI ;

**VU** l'arrêté ministériel du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

**VU** l'arrêté du 18 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique – service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, Loiret et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Centre-Val de Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**VU** le protocole national entre le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**VU** l'arrêté n° 2024-1246 de la préfecture du Cher du 22 juillet 2024 portant délégation départementale de signature au recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La subdélégation de signature sur l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés des domaines techniques couverts par l'article 1 de l'arrêté de la préfecture du Cher du 22 juillet 2024 susvisé, à l'exception des actes et courriers mentionnés à l'article 2 de ce même arrêté, est conférée à :

- M. Pierre-Alain CHIFFRE, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Cher ;
- Mme Frédérique PIERRE, secrétaire générale par intérim de la direction académique des services départementaux de l'éducation nationale du Cher ;
- M. Éric BERGEAULT, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Cher ;
- M. Philippe FRERY, inspecteur de la jeunesse et des sports, chargé de mission.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à Mme Julie AUFFRET, aux fins de signer tous les actes relevant de la délivrance des cartes professionnelles dans le cadre de la gestion du logiciel EAPS (établissements d'activités physiques et sportives).

**ARTICLE 3** : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le préfet du Cher, et par délégation

**ARTICLE 4** : L'arrêté n° 55/2024 du 24 juillet 2024 portant subdélégation de signature au DASEN du Cher et aux agents du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Cher est abrogé.

ARTICLE 5: Les agents subdélégués sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 20 juin 2025  
Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours  
Signé: Jean-Philippe AGRESTI